

# Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap



## INTRODUCTION

---

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

ASCENCIEL s'engage, pour tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches ;
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle.

## QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

---

Un handicap est une limitation d'activité en raison d'une altération d'une ou plusieurs fonctions. Cette limitation d'activité implique une restriction de participation à la vie en société : les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des obstacles culturels, matériels ou sociaux lorsqu'elles évoluent parmi les autres individus.

La notion de handicap regroupe plusieurs formes de déficiences :

- Le handicap moteur
- Le handicap visuel
- Le handicap auditif
- Les handicaps mentaux
- Les handicaps psychiques et cognitifs



## **QUI M'ACCOMPAGNE ?**

---

Vous disposez au sein de notre Organisme de Formation d'un **Référent Handicap** : Véronique FAYARD -SENE.

Sa mission est de veiller à l'accueil et à la prise en compte des apprenants en situation de handicap.

Elle est votre interlocutrice privilégiée et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Vous pouvez la contacter :

Par email : [vc@ascenciel.fr](mailto:vc@ascenciel.fr) ou par téléphone : 04 90 17 42 07

## **COMMENT SE DEROULE MA FORMATION ?**

---

À tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre 1<sup>er</sup> contact pour l'analyse de votre besoin.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la référente, il vous suffit d'envoyer un mail.

Dès l'instant où le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Voir document en annexe 1 qui détaille nos modalités de compensation du handicap.

Dans le cas où les aménagements souhaités ne sont pas réalisables au sein de l'organisme, la référente handicap vous oriente vers les structures les mieux adaptées.

La Référente Handicap fait le lien avec l'équipe pédagogique pour vous assurer la bonne prise en compte de votre situation durant l'intégralité de la formation.



## **COMMENT EST ORGANISE LE SUIVI DE MA FORMATION ?**

---

Tout au long de votre formation, le **Référent Handicap** reste à votre écoute, il peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

Il s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

## **LOI DU 11 FEVRIER 2005**

---

**La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** impose aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation d'être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette loi est applicable depuis le 1er janvier 2007 et de nombreuses autres dispositions se sont ajoutées à ce cadre législatif cette dernière dizaine d'années.

Voir notre registre d'accessibilité en annexe 2.



## ANNEXE 1

---

**ASCENCIEL peut adapter ses formations selon le type de handicap que vous présentez.**

Véronique FAYARD-SENE, Responsable pédagogique, est votre référente handicap pour définir des solutions d'adaptation ou de réorientation :

Tél : 04 90 17 42 07  
Mail : vc@ascenciel.fr

### Prise en charge des personnes en situation de handicap

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
LE HANDICAP MOTEUR	<b>1) Formation sur le lieu de travail OU location d'une salle permettant l'accès d'une personne handicapée moteur</b> <b>2) Sensibilisation du reste du groupe</b>
LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE	<b>1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires</b> <b>2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents</b> <b>3) Conditions de formation appropriées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- réduction de la taille du groupe si nécessaire</li><li>- choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire</li></ul> <b>4) Sensibilisation du reste du groupe</b> <b>5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire</b>
LE HANDICAP AUDITIF	<b>1) Adaptation de l'approche pédagogique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- temps et rythme de formation aménagés</li><li>- posture, gestuelle et diction adaptées de la formatrice</li><li>- contenu pédagogique adapté</li></ul> <b>2) Recours à l'intervention d'interprète</b> <b>3) Conditions de formation calmes et appropriées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- réduction de la taille du groupe</li><li>- choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure</li></ul> <b>4) Sensibilisation du reste du groupe</b> <b>5) Adaptation des mesures sanitaires (masque avec fenêtre transparente au niveau de la bouche) pour la formatrice</b>
LE HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL	<b>1) Adaptation de l'approche pédagogique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- temps et rythme de formation aménagés</li><li>- posture et gestuelle de la formatrice adaptées</li><li>- contenu pédagogique adapté</li></ul>



	<p><b>2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents</b></p> <p><b>3) Conditions de formation appropriées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction de la taille du groupe</li> <li>- choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité</li> </ul> <p><b>4) Sensibilisation du reste du groupe</b></p> <p><b>5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire</b></p>
<b>LE HANDICAP VISUEL</b>	<p><b>1) Adaptation de l'approche pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- posture et gestuelle adaptées de la formatrice</li> <li>- contenu pédagogique adapté</li> </ul> <p><b>2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents</b></p> <p><b>3) Conditions de formation appropriées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction de la taille du groupe</li> <li>- choix d'une salle et d'une configuration adaptées privilégiant un bon éclairage et une proximité avec la formatrice</li> <li>- un vidéoprojecteur de haute qualité permettant un affichage des caractères en grand et clair</li> </ul> <p><b>4) Sensibilisation du reste du groupe</b></p> <p><b>5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire</b></p>
<b>TROUBLES DU LANGAGE ORAL</b>	<p><u><b>La communication adaptée en cas de trouble du langage oral</b></u></p> <p><b>Quelques idées d'aménagement en communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirez l'attention en jouant avec les intonations</li> <li>• Gérez le débit verbal, en insistant bien sur les points importants</li> <li>• Répétez plusieurs fois la consigne</li> <li>• Utilisez la communication non verbale : gestes, mimiques, dessins, photos, pictogrammes, etc.</li> </ul>

